

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_09-DE
Reçu le 15/07/2026Aunis-
Sud

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du mardi 30 juin 2026
DELIBERATION n°2026_06_09DESIGNATION DE DELEGUES AU COMITE DE PILOTAGE CLIMAT ET RESILIENCE CHARGÉ DES
SERVICES PLAN CLIMAT AIR ENERGIE (PCAET), TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE (TEPOS) ET
TERRITOIRE ENGAGE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE (TETE)

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	46	49	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : RAULT Christophe, GODEAU Thomas (a reçu pouvoir de Emilie YVON), DESCAMPS Anne-Sophie, PEINTRE Angélique, DESILLE Raymond, GABET Steve, VANNELLE Alexandra, PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane, BRULE Aude, VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine, BLIN Bruno, MADEUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, TRAIN Francis (a reçu pouvoir de Camille NICE), MARLIERE Jocelyne, CADOT Matthieu, MARCHAND Sébastien, DUFAITRE Stéphanie, BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, GAROT Jérôme, PETOT Rozenn, BARIT Annabelle, COTTENEC Philippe, GRIS Pascale, BRUNIER Christian (a reçu pouvoir de Catherine LEGROS), MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant : LECOURT Patrick			
Absents : MARCHAND Pierre-François, ROUFFET Laurent			

Secrétaire de Séance : Micheline BERNARD
Convocation envoyée le : 24 juin 2026
Affichage de la convocation le : 24 juin 2026

Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Télétransmission en préfecture le : 11 5 JUIL. 2026
n°: 017-200041614-20260630-2026_06_09-DE
Date de publication sur le site Internet : 12 0 JUIL. 2026

DESIGNATION DE DELEGUES AU COMITE DE PILOTAGE CLIMAT ET RESILIENCE CHARGÉ DES SERVICES PLAN CLIMAT AIR ENERGIE (PCAET), TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE (TEPOS) ET TERRITOIRE ENGAGE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE (TETE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1,

Vu les délibérations n° 2026-04-01 et 2026-04-02 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant installation du Conseil et élection du Président,

Vu la délibération n°2026-04-04 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant élection des Vice-Présidents,

Vu l'arrêté du Président n°2026-A-08 portant délégation de fonctions à **Madame Anne-Sophie DESCAMPS**, Vice-Présidente en charge du développement territorial durable,

Considérant l'absence de candidature ou encore la ou les candidatures déposées lors du bureau communautaire du 9 juin 2026,

Considérant que parmi les délégations de Madame Anne-Sophie DESCAMPS figurent les politiques relevant de la Transition énergétique, à savoir le suivi des actions comme le PCAET, TEPOS, les Energies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, éolien, agrivoltaïsme, hydrogène...),

Considérant, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, la possibilité pour le conseil communautaire de décider de ne pas procéder aux désignations à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres,

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,

Madame Anne-Sophie DESCAMPS Vice-Présidente en charge de la transition énergétique indique que la commission thématique extracommunautaire « climat et résilience » a été créée pour suivre l'ensemble des projets relevant de la transition énergétique afin de garantir une gouvernance cohérente et d'éviter la multiplication des instances de pilotage sur des thématiques étroitement liées.

Il est donc proposé au conseil communautaire de mettre en place un Comité de Pilotage unique chargé du suivi et de la coordination des différents programmes communautaires relatifs au climat, à l'énergie et à la transition écologique.

Ce comité de pilotage (COPIL) aurait vocation à assurer le suivi du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et de son plan d'actions, du programme Territoire à Énergie Positive (TEPOS), dispositif cofinancé par la Région visant à accélérer les transitions énergétiques, sociales et environnementales sur le territoire, ainsi que du programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique (TETE), soutenu par l'ADEME pour accompagner les collectivités dans leurs démarches de transition écologique.

Aussi, dans le cadre du nouveau mandat électoral, il convient donc d'en désigner les membres.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS, Vice-Présidente, informe de la composition de cette instance.

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_09-DE
Reçu le 15/07/2026

Elle se compose d'une quinzaine de membres, incluant :

- le Président de la Communauté de Communes,
- les vice-présidents concernés par les thématiques abordées, comme le climat, l'environnement, le développement économique, la mobilité, l'urbanisme. Selon les sujets traités, pourraient également être associés les vice-présidents en charge des projets structurants et du patrimoine bâti.
- 8 conseillers, de préférence faisant partie des commissions traitant des thématiques précédemment mentionnées.

Par ailleurs, des partenaires institutionnels et techniques seront invités à participer aux réunions du comité de pilotage en fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour. À titre d'exemple, la Région Nouvelle-Aquitaine pourra être associée aux échanges portant sur le programme TEPOS dont elle assure le cofinancement.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS Vice-Présidente indique que les vice-présidents suivants sont de droit, membres du COPIL :

- Monsieur Christophe RAULT – Président,
- Madame Anne-Sophie DESCAMPS – Vice-Présidente en charge du développement territorial durable,
- Monsieur Baptiste PAIN – Vice-Président en charge du développement économique et de la mobilité,
- Monsieur Raymond DESILLE – Vice-Président en charge de l'urbanisme, la planification et l'habitat,
- Monsieur Steve GABET – Vice-Président en charge de la politique environnementale, GEMAPI, eau potable et assainissement,
- Monsieur Cyril GUILLET – Vice-Président en charge des projets structurants, de l'aménagement et de la prospective,
- Monsieur Hervé GAILDRAT – Vice-Président en charge des bâtiments, des services techniques et de la voirie.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS souligne que 8 délégués supplémentaires sont amenés à intégrer ce COPIL :

Elle fait part des candidatures reçues :

- En qualité de membres de la commission « climat et résilience » :
 - o Madame Jessica CLERTEAU - élue municipale de Saint Mard
 - o Madame Flora RUESCAS - élue municipale du Thou
 - o Monsieur Patrick BLANCHET - élu municipal de La Devise
 - o Madame Paola PARRI - élue municipale de Puyravault
 - o Madame Jasmine MESSEMANE - élue municipale de Breuil la Réorte

Elle demande s'il y a d'autres candidatures à enregistrer puisque 3 postes restent à pourvoir.

- Madame Myriam DRAPEAU, élue communautaire et conseillère municipale de la commune de Aigrefeuille d'Aunis,
- Madame Brigitte DIOT-BESNIER, élue communautaire et maire de la commune de Vouhé
 - o se portent candidates.

Aucune autre candidature n'est déposée.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité** de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_09-DE
Reçu le 15/07/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve la composition du Comité de Pilotage Climat et Résilience comme présenté ci-dessus,
- Approuve la composition du COPIL climat et résilience chargé des services Plan Climat Air Energie (PACET), Territoire à Energie Positive (TEPOS) et Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (TETE) comme suit :
 - Monsieur **Christophe RAULT** – Président,
 - Madame **Anne-Sophie DESCAMPS** – Vice-Présidente en charge du développement territorial durable,
 - Monsieur **Baptiste PAIN** – Vice-Président en charge du développement économique et de la mobilité,
 - Monsieur **Raymond DESILLE** – Vice-Président en charge de l'urbanisme, la planification et l'habitat,
 - Monsieur **Steve GABET** – Vice-Président en charge de la politique environnementale, GEMAPI, eau potable et assainissement,
 - Monsieur **Cyril GUILLET** – Vice-Président en charge des projets structurants, de l'aménagement et de la prospective,
 - Monsieur **Hervé GAILDRAT** – Vice-Président en charge des bâtiments, des services techniques et de la voirie,
 - Madame **Jessica CLERTEAU** - élue municipale de Saint Mard,
 - Madame **Flora RUESCAS** - élue municipale du Thou,
 - Monsieur **Patrick BLANCHET** - élu municipal de La Devise,
 - Madame **Paola PARRI** - élue municipale de Puyravault,
 - Madame **Jasmine MESSEMANE** - élue municipale de Breuil la Réorte,
 - Madame **Myrlam DRAPEAU**, élue communautaire et conseillère municipale de la commune de Aigrefeuille d'Aunis,
 - Madame **Brigitte DIOT-BESNIER**, élue communautaire et maire de la commune de Vouhé,
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Le Président

Christophe RAULT



Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 7 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Micheline BERNARD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.